

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
 Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezereget gudategna? Negerune! Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! קורבן גזענות ? צור קשר!
 Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!
 Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op! וחסם רציון? חתום!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! Racismo? ¡Contáctenos! Rassismus? Kontaktieren Sie uns! Racisme? Appelez-nous!
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni Yezereget gudategna? Negerune!

Association Coordination genevoise - Ecoute contre le Racisme

27, Bd. Helvétique 1207 Genève

Consultations : Centre-Ecoute contre le Racisme - 022 736 20 00 - contact@c-ecr.ch



**Centre
Ecoute
Contre le
Racisme**

www.c-ecr.ch

VICTIMES? TÉMOINS? CONSEILS, SOUTIEN!

RAPPORT ANNUEL 2018

REMERCIEMENTS

Le Centre-Ecoute contre le Racisme (C-ECR) tient avant tout à remercier les contributeurs suivants :

- le Canton de Genève ;
- le bureau de l'intégration des Etrangers ;
- le Service Agenda 21 – Ville durable ;
- les Communes et Villes de Plan-les-Ouates, Bardonnex, Satigny, Meinier, Meyrin et Carouge.

AVANT PROPOS

Ce rapport d'activités du C-ECR résume les nombreuses tâches effectuées par le Centre de janvier à décembre 2018. Il traite de sa communication externe, de ses interventions auprès des bénéficiaires et de son fonctionnement au quotidien. Il porte également sur les activités de la Coordination des associations qui dirige le Centre.

Le C-ECR a des objectifs à remplir au niveau cantonal (Programme d'intégration cantonal, PIC) :

- Sensibiliser la population,
- Soutenir les victimes et les témoins,
- Observer et évaluer les discriminations, et
- Créer des réseaux de collaboration.

Durant l'année 2018, le C-ECR a traité 55 cas, qui seront analysés ci-après.



1. ORGANISATION

C'est la Coordination genevoise - Ecoute contre le Racisme, constituée en 2011 par cinq organisations antiracistes, qui dirige et gère le Centre Ecoute contre le Racisme (C-ECR).

Son **Comité** était composé en 2018, suite à l'Assemblée générale du 22.05.2018, de :

- M. Manuel Tornare (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, LICRA), Président
- Mme Cathy Day (Ligue suisse des droits de l'Homme), Vice-présidente et chargée des relations avec le personnel
- M. Johanne Gurfinkiel (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, CICAD), Secrétaire
- M. Kanyana Mutombo (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir, CRAN), Trésorier

Chargé du pilotage du Centre et de la définition des grandes lignes stratégiques, le Comité a notamment traité des questions suivantes :

- Fonctionnement du Centre ;
- Rapport avec les autorités, institutions ou organisations aux niveaux cantonal, communal et confédéral, ainsi qu'europpéen et international ;
- Campagne de communication ;
- Ressources humaines ;
- Organisation de l'Assemblée générale (AG) qui s'est tenue le 22 mai 2018 ;
- etc.

Par ailleurs, de nombreux échanges se sont déroulés entre les membres du Comité et le Délégué à l'intégration du BIE entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018.

Ces échanges se rapportaient principalement au fonctionnement structurel de l'Association qui gère le Centre. Le Délégué à l'intégration a proposé au Comité de trouver une structure qui existe déjà, qui a de l'assise et d'y intégrer le Centre.

La majorité des membres du Comité a accepté la proposition du BIE.

Le BIE a donc effectué des prospections afin d'organiser l'arrimage du Centre au sein d'une association adaptée, ayant bien évidemment des points communs avec les buts du Centre. Il est confiant que cela sera réalisé dans les meilleurs délais, avec l'implication du Comité comme garant de ce passage, notamment en tant que comité de pilotage, d'experts.

Ces démarches prennent cependant beaucoup de temps.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de l'Association et pour renforcer le Comité, le président du Comité a également proposé un changement des statuts, pour que de personnes physiques puissent devenir membres de l'Association et donc intégrer le Comité. Une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée à cet effet en 2019.

Les deux collaborateurs, en charge de la gestion quotidienne du Centre-Ecoute contre le Racisme à 50 %, sont au nombre de deux :



- **Me Adola Fofana**, juriste-avocat et médiateur, en charge : de la rédaction des fiches des cas traités et de leur enregistrement, de l'élaboration et du calcul des données statistiques des cas recensés, de la prise des PV, de la rédaction des plaintes, de l'analyse de la jurisprudence, de la rédaction des avis de droit et des relations publiques et des présentations publiques du Centre ;
- **Mme Anne-Laure Zeller**, intervenante psychosociale et culturelle et médiatrice interculturelle, en charge : de la rédaction des fiches des cas traités, de leur enregistrement et de la rédaction des rapports afférents (pour le Comité et le BIE), de la rédaction et/ou relecture des plaintes/courriers administratifs divers des bénéficiaires, de l'analyse des statistiques, de l'organisation des séances de Comité et des AG avec rédaction des PV, de la rédaction des dossiers de demandes de fonds, des rapports d'activité du Centre et des rapports d'exécution, du suivi administratif et financier du Centre, des relations publiques de la gestion de la communication du Centre et des présentations publiques du Centre.

Outre les cas qu'ils ont eus à traiter (voir page 10, Analyse des cas reportés au C-ECR), les tâches suivantes ont été effectuées au Centre durant l'année 2018:

- Tenue d'une permanence d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils destinée aux victimes, témoins ou auteurs d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de la peau, la nationalité, la religion, etc. ;
- Animation d'un service de médiation destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'un acte ou d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc. ;
- Enregistrement systématique par le C-ECR des cas de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc. ;
- Participation et collaboration au système électronique de documentation nationale des cas DoSyRa, avec le "réseau de consultations" de CFR/Humanrights.ch/MERS par l'enregistrement des cas recensés par le Centre ;
- Collaboration avec l'association romande CIAO, en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne pour la rubrique racisme et discriminations, pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 ans ;
- Relations publiques du C-ECR avec pour objectif de se faire connaître auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il juge opportun et utile de collaborer ;
- Le C-ECR a, à cet effet, créé et construit un réseau de collaboration. Cette activité de relations publiques du C-ECR a démarré fin 2014, s'est poursuivie en 2015, 2016, 2017, 2018 et va encore se poursuivre sur 2019 ;
- Tenue et alimentation de la page Facebook du Centre avec des informations locales, cantonales, romandes et suisses, ainsi que des articles de fonds concernant des questions de racisme et de discriminations, suivie par environ 1'200 personnes.



2 - CAMPAGNE DE COMMUNICATION

- Continuation de la distribution de la nouvelle brochure avec un descriptif renforcé en version bilingue français/anglais dans le but de la distribuer au public et aussi d'en faire l'envoi auprès des instances, publiques, privées et associatives du canton et de la ville de Genève ;

Actions 2018

- Accueil et présentation du Centre, mercredi 28 février 2018, à un groupe d'apprentis ASE (futurs professionnels qui travailleront dans des crèches, des établissements médico-sociaux - EMS ou encore dans des institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap) ; ces apprenti-e-s préparent le CFC d'ASE et suivent une semaine thématique sur le thème de l'Interculturalité. Ils sont accompagnés d'élèves d'une classe d'accueil du Service d'accueil de la scolarité post-obligatoire (ACPO);
- Dans le cadre de la Semaine contre le racisme 2018, le Centre-Ecoute contre le racisme a été invité pour une présentation dans le cadre du Colloque « Espace public et prévention du racisme - Quels enjeux pour les villes suisses et européennes ? », le 23 mars 2018 à Lausanne, sur invitation du Bli (Bureau lausannois pour les immigrés). Intervention du Centre intitulée : « Reflets des situations, concernant l'espace public, parvenues au Centre-Ecoute contre le Racisme de Genève »;
- Présentation du Centre le 19 avril 2018 à la Commission de l'intégration de la Ville de Carouge;
- Invitation et participation au Colloque de travail « Racisme anti-Noir-e en Suisse », le 3 mai 2018 à Neuchâtel, organisé par le Service de lutte contre le racisme;
- Participation à un Dîner quizz sur la thématique de la prévention du racisme au Locados de Plan-les-Ouates pour présenter le Centre et écouter des jeunes de 12 à 18 ans s'exprimer sur des questions (Quizz) posées sur les discriminations et le racisme. Organisé par des étudiants en animation socioculturelle (HETS) et les animateurs du Locados, le 11 mai 2018. Chaque jeune est reparti avec les documents du Centre et un dossier sur la prévention du racisme;
- Invitation et participation à la plateforme d'échange sur les Prestations de conseil dans le domaine de la protection contre la discrimination organisée par le SLR le 5 juin 2018 à Olten;
- Présentation du Centre à la Coordination des travailleurs sociaux de la Ville de Meyrin, le jeudi 07 juin 2018;
- Tenue d'un petit stand avec brochures du Centre et dépliants, à l'occasion du festival Ofrasik à la Salle communale de Plainpalais, organisé par l'association Aplosud, ce à la demande du BIE, le 29 juin 2018;
- Intervention annuelle du Centre sur invitation de la Faculté de Droit de l'Université de Genève pour un séminaire de maîtrise intitulé : « La protection contre la discrimination dans la vie professionnelle », exposé orienté sur les résolutions de cas pratiques, le 09 octobre 2018 ;



- Invitation à la Séance de restitution « Prévenir les violences et les discriminations pour renforcer les apprentissages et le vivre ensemble » organisée par le DIP, le 02 novembre 2018.

3 - COLLABORATIONS EXTERIEURES

Collaboration avec l'Etat

Programme d'intégration cantonal (PIC I : 2011-2017 et PIC II : 2018-2021)

PIC I : 2011-2017

Pour rappel, le C-ECR s'est engagé à remplir les objectifs fixés dans le Programme PIC. Le troisième pilier du PIC, à savoir la Protection contre les discriminations, inclut l'objectif suivant de l'Office fédéral des Migrations (ODM) : « *Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés* ».

L'objectif cantonal n° 12, qui concerne le C-ECR, prévoit que, jusqu'en 2017 « *un centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est créé et développé* ».¹

Les deux mesures spécifiques prévues pour remplir cet objectif consistent à :

- (12.1) « *Développer un centre de consultation indépendant destiné aux victimes de racisme* »
- (12.2) « *Informer la population potentiellement concernée ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels afin de s'assurer qu'ils aient connaissance de l'existence du Centre indépendant et aient accès à ce dernier et aux prestations qu'il fournit* »²

On peut estimer que la mesure 12.1 a déjà été amplement remplie, puisque le Centre est aujourd'hui, en 2018, complètement opérationnel et stabilisé.

Il en est de même de l'objectif 12.2. On peut estimer qu'un grand nombre de la population et d'organismes ont été atteints. En effet, grâce à des campagnes auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, de diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il a jugé opportun et utile de collaborer, un grand nombre de personnes et d'organismes a eu connaissance de l'existence du Centre et de ses prestations.

PIC 2 : 2018-2021

A savoir que, tel que précisé dans l'introduction du PIC II, celui-ci « a été pensé et construit sur les bases et les acquis de l'expérience du PIC I. Il contient moins de mesures pour plus d'efficacité opérationnelle et un meilleur pilotage d'une matrice particulièrement complexe »³ (...) « ce deuxième cycle permettra de consolider les dispositifs qui ont été développés entre 2014 et 2017. »⁴

¹ Programme d'Intégration Cantonal (PIC I) du Canton de Genève Années 2014-2017, BIE 2013, p. 29

² Programme d'Intégration Cantonal (PIC I) du Canton de Genève Années 2014-2017, BIE 2013, p.29

³ Programme d'Intégration Cantonal (PIC II) du Canton de Genève Années 2018-2021, BIE, 2017, p.1

⁴ Programme d'Intégration Cantonal (PIC II) du Canton de Genève Années 2018-2021, BIE, 2017, p.2



En ce qui concerne l'objectif du PIC II pour la thématique « Protection contre la discrimination », il est notamment mentionné au point 1) intitulé « Soutien aux victimes du racisme » que :

« L'objectif stratégique du SEM "Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés" est atteint pour le canton de Genève, par le biais du Centre Ecoute contre le racisme.

Ce centre a été réalisé, à Genève, de manière assez unique si l'on considère les autres expériences réalisées dans les cantons suisses. C'est le premier canton romand qui a choisi d'externaliser les services d'écoute, d'aide, de soutien, de conseil et de défense aux victimes de racisme, les autres cantons ou communes ayant choisi de prendre à leur charge de tels services. Le Centre est bien connu du public, ceci par le biais de campagnes régulières : flyers, site Internet, publications sur les écrans dans les transports publics, etc... »⁵

La campagne de communication du C-ECR par le biais d'une vidéo diffusée dans les transports publics genevois, qui avait pu être financée pendant trois ans sur les fonds octroyés par le PIC I, n'a pas été renouvelée en 2018 dans le cadre du PIC II. Le C-ECR s'en est donc tenu à poursuivre la distribution et l'envoi de ses brochures, dépliants et flyers auprès des instances, publiques, privées et associatives du canton et de la Ville de Genève et a aussi répondu aux diverses sollicitations et invitations pour présenter son fonctionnement et ses activités (pour précisions voir dans Actions 2018 du présent rapport).

Protocoles de collaboration entre le BIE et le C-ECR

- Protocole 1 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR.
« Le BIE utilise ces données pour informer et sensibiliser officiellement les administrations concernées sur ces problématiques, en leur proposant, en collaboration avec le C-ECR, des réponses à définir au moyen, par exemple, de séances de sensibilisation à l'adresse des dites administrations, services ou personnels concernés. En retour le C-ECR est tenu informé du résultat de ces informations auprès des dites administrations et est associé à tout suivi opérationnel qui serait éventuellement mis en route. »
- Protocole 2 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR.
« Le protocole a pour but de formaliser la collaboration et le traitement de cas par le C-ECR en concertation avec le BIE et dans lesquels la victime ou le témoin se plaignent des propos ou comportements discriminants, vexants, humiliants et inappropriés d'agent.e.s administratifs/ves, d'organes ou d'institutions étatiques du canton de Genève.

Les personnes visées par ces propos ou comportements l'ont été, de manière présumée, sur la base de leur origine ethnique ou nationale, de la couleur de leur peau, de leur religion ou de leur situation migratoire ou en lien avec l'asile. »

⁵ Programme d'Intégration Cantonal (PIC II) du Canton de Genève Années 2018-2021, BIE 2017, p.16



Suite des échanges et discussion engagée avec la chargée des Affaires migratoires du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

Faisant suite à une discussion engagée fin 2017 avec la Chargée des affaires migratoires du Département de l'Instruction Publique (DIP) concernant les cas relevant du domaine de l'école et de la formation que le Centre a eu à traiter, il a été décidé d'instaurer une collaboration avec le DIP concernant divers cas :

- cas qui lui ont été soumis soit par des parents relatant un incident raciste concernant leur enfant (la plus souvent des enfants mineurs),
- cas de jeunes (hommes ou femmes) ayant vécu un incident raciste dont le ou les auteurs sont d'autres élèves ou un-e enseignant-e,
- cas de parents ayant rencontré eux-mêmes une situation discriminante dans ses démarches avec les professionnels de l'institution,
- cas de professionnels d'un établissement scolaire (enseignant-e-s ou autres) ayant vécu un incident raciste dont l'auteur pouvait être un ou des élèves ou/et encore d'autres enseignant-e-s, voir même des supérieur-s hiérarchique-s.

Le Centre a donc réfléchi à des solutions et les moyens possibles à mettre en œuvre dans le cadre de ces incidents racistes et situations de discrimination qui se déroulent au sein des établissements scolaires et de formation du Canton de Genève et a fait parvenir, à la demande de la Chargée des affaires migratoires, un Etat des lieux à la Direction du DIP, dans lequel il propose quatre volets d'actions :

1. Établir un bref protocole d'information à l'attention des parents pour les aider, lorsqu'ils rencontrent des situations de racisme et de discrimination dont leur-s enfant-s est/sont victime-s, afin de les guider, voire même de les accompagner dans leurs démarches (à voir de cas en cas), en fonction de leurs demandes, de leurs difficultés, etc. Ce bref protocole pourrait être conjointement créé par le Centre et le DIP.
2. Proposer les services de médiation du Centre aux parents et élèves par exemple, afin qu'ils puissent la solliciter, ceci pour pallier le déséquilibre de l'offre du service de médiation Le Point, qui n'est activable que par les professionnel-le-s (ce qui en soi ne répond pas aux exigences d'un dispositif pouvant être qualifié de médiation, puisqu'une médiation doit pouvoir être sollicitée de façon bilatérale et non unilatérale).
3. Établir deux modèles de Protocoles bipartites, entre le Centre et le DIP.
Un premier Protocole permettrait au Centre d'agir dans des situations de racisme et de discriminations graves ou d'urgence, qui se seraient déroulés dans le cadre de l'école ou de la formation et relevant de la nécessité d'une action rapide, adaptée et efficace pour venir en aide et soutenir la/les-victime-s. Un deuxième Protocole permettrait de faire état annuellement des cas traités par le Centre dans le domaine de l'école et de la formation. Le Centre rédigerait un document présentant la liste de ces cas anonymisés dans l'année et les ferait parvenir au DIP pour information.



- Poser dans tous les établissements scolaires et d'apprentissage du canton des affiches d'information sur le Centre-Ecoute contre le Racisme et proposer une mise à disposition des dépliants du Centre, par exemple dans les secrétariats des établissements, à l'intention tant des élèves que des enseignant-e-s qui subissent des discriminations basées (en tout cas en partie) sur l'appartenance ethnique, nationale ou religieuse. Il faudrait également envisager une information générale sur le Centre-Ecoute contre le Racisme via le réseau intranet des enseignant-e-s, mettre à disposition de tous les professionnels les brochures du Centre, que ce soit au niveau des directions, des enseignant-e-s, des assistant-e-s sociales/aux, des responsables en matière de santé des établissements, etc.

Il serait particulièrement adéquat de voir cette information intégrée dans un dispositif général de sensibilisation au racisme et aux discriminations au sens large dans les milieux scolaires et de formation (ateliers, séances d'information, etc.), ceci à l'attention tant des élèves que des professionnel-e-s (à tous niveaux) de l'institution.

Rencontre avec le réseau romand des Centres de consultations du réseau DoSyRa.

A la demande du responsable du pôle « protection contre les discriminations » du canton de Vaud, une première rencontre a eu lieu entre les homologues romands (Vaud, Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais) de centres de consultation. Des discussions ont eu lieu sur la collaboration avec l'Etat, sur l'échange de bonnes pratiques (protocole, statistique, accompagnement, DoSyRa, etc.), sur les études des cas présentés durant l'année 2017, sur les perspectives de collaboration (organiser des actions communes, ateliers, tables rondes, etc.). A noter aussi que les pratiques du travail au sein des centres et permanences de consultations sont très variées et qu'un échange sur ces pratiques pourra contribuer à avoir une idée plus claire sur les prestations existantes. Une prochaine rencontre est déjà prévue pour 2019.

Réseau romand des centres de consultation

À savoir que le C-ECR fait partie du Réseau romand des centres de consultation, qui consiste notamment en des rencontres mises sur pied depuis deux ans pour échanger sur nos pratiques avec nos homologues des cantons de Vaud, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais. A chaque rencontre un-e invité-e extérieur-e nous présente son expertise. Pour 2018 ce fut Christian Raetz, le médiateur du Bureau cantonal de médiation administrative du canton de Vaud et Katja Müller, collaboratrice scientifique du Service de lutte contre le racisme (SLR).

Ces rencontres se font en plus et en parallèle de celles prévues par le réseau DoSyRa (rencontres nationales bisannuelles). Les sensibilités ne sont pas forcément les mêmes, la conception du travail de permanence se différencie aussi et finalement l'échange en soi, entre romands, est enrichissant et constructif.

Lors de la dernière séance de 2018 le réseau a décidé de lancer dans un projet de publication d'un ouvrage collectif pour les professionnels. L'ouvrage axera la réflexion sur une approche globale des problèmes complexes traités par les Centres/permanences d'écoute et sera marqué par des apports et des contributions spécifiques, soit la description de cas de personnes victimes de discrimination dans différents domaines dans lesquels se sont déroulés des incidents racistes. Chaque centre/permanence d'écoute va donc choisir de présenter un cas



qu'il aura traité, en donnant le maximum de détails, tout en préservant bien évidemment l'anonymat de la personne. Pour Genève il s'agira d'un cas traité dans le cadre du domaine de l'école et de la formation.

Les centres/permanences d'écoute romands font en effet le constat que tant leur travail d'écoute que de prise en charge et de suivi de cas n'est pas vraiment connu et reconnu, et un tel ouvrage permettra donc de mieux mettre en lumière leur travail.

Contacts, présentation du Centre et collaborations courantes et/ou ponctuelles avec :

- Le bureau de l'intégration des étrangers du département de la cohésion sociale ;
- La Ville de Genève Agenda 21 Département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- Les Affaires migratoires du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport ;
- La Commission fédérale contre le racisme et le Service de lutte contre le racisme ;
- Le Centre suisse de compétence pour les droits humains ;
- La Croix-Rouge genevoise ;
- Espace solidarités Pâquis ;
- Association Pluriels ;
- Association Droits et intégration (Charmilles Point 99) ;
- Caritas ;
- CSP ;
- UOMG ;
- Secrétariat de l'école des parents ;
- Centre LAVI ;
- F-Information ;
- Camarada ;
- Observatoire des pratiques policières (OPP) ;
- Organe de médiation de la police ;
- Permanence CUAÉ (Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs) ;
- La Roseraie ;
- La Cité des métiers ;
- Hospice général ;
- Soins communautaires (CAMSCO) ;
- Consultation transculturelle et Interprétariat (HUG) ;
- Service des Urgences HUG ;
- SIT ;
- UNIA ;
- L'Association pour les droits humains (APDH) ;
- SOS-enfants ;
- Fondation Images et société ;
- Le collectif de soutien aux sans-papiers ;
- l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) ;
- Le Centre de l'Etoile, Etablissement de requérants d'asile pour mineurs non accompagnés ;
- L'Association BAB-VIA - Antenne Boîte à Boulots.



Par ailleurs collabore de façon régulière avec :

- les associations membres de la Coordination pour les cas nécessitant une réponse médiatique, leurs outils d'intervention étant plus appropriés, car elles peuvent intervenir auprès des médias, ce que ne peut pas faire le Centre.
- L'Université de Genève (faculté de droit – présentation dans le cadre d'un séminaire « La protection contre les discriminations dans la vie professionnelle »)
- Le C-ECR a participé de manière active à la récolte de données effectuée à Berne par DoSyRa, système de collecte de données à but statistique fournies par divers centres suisses. Les informations récoltées alimentent un rapport annuel intitulé « *Incidents racistes traités dans le cadre de consultations* ». Le Rapport 2018 et les précédents sont disponibles sous la page : <http://www.network-racism.ch/fr/rapports/index.html>
- Le C-ECR collabore avec CIAO en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne à la rubrique « Discrimination et racismes ». (CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20.) ;
- Collaboration active du C-ECR avec ses homologues cantonaux en charge de permanences d'écoute, centres de consultations du réseau suisse DoSyRa, pour transmission de cas suite à des redirections de personnes ayant contacté le Centre et que celui-ci ne peut pas prendre en charge, car l'incident n'a pas lieu sur le canton de Genève ;

4 - ANALYSE DES CAS PORTÉS AU C-ECR

Le nombre de cas enregistrés par le Centre a baissé comparativement aux années précédentes (2015 : 92 cas / 2016 : 86 cas / 2017 : 95 cas / 2018 : 55 cas).

Le Centre a écouté, accueilli et conseillé les bénéficiaires, soit 55 personnes, ce qui représente à peine un peu plus de la moitié de cas enregistrés en 2017, et cela peut certainement s'expliquer par l'arrêt de la campagne de diffusion du spot d'information sur le Centre sur les écrans des véhicules des Transports publics genevois (TPG) en 2018, à savoir qu'en 2017, 25% des bénéficiaires avaient fait appel au Centre grâce à ce canal d'information⁶.

En conséquence les comparaisons statistiques entre 2017 et 2018 ne sont pas évidentes à élaborer. Par exemple, est-ce qu'un domaine dans lequel s'exercent les discriminations se trouve moins représenté dans les statistiques de 2018 parce qu'il y a eu moins d'incidents dans le domaine en question ou parce qu'il y a moins de personnes ayant consulté le Centre et donc de cas enregistrés en rapport à ce domaine pour l'année, comparativement aux années précédentes pendant lesquelles le Centre bénéficiait d'une campagne de communication ?

A remarquer que le canton de Genève ne recense pas pour 2018 le plus grand nombre de cas comparativement aux autres permanences/centres d'écoute suisses. En effet, le nombre total des cas recensés par le Centre-Ecoute contre le racisme du canton de Genève représente

⁶ La vidéo est visible sur ce lien internet : <https://www.youtube.com/watch?v=6JW9NvtKRSE>



10.34 % de l'ensemble des cas enregistrés et retenus dans la base d'analyse des données de documentation et de monitoring des incidents racistes du réseau suisse DoSyRa.

Les Centres des cantons de Berne, Vaud et Zurich, précèdent le canton de Genève et ont donc recensé plus de cas que celui-ci pour 2018. A savoir que cette base de données est alimentée par le réseau des permanences/centres d'écoute suisses et comprend 23 cantons, ainsi que la Commission fédérale contre le racisme (CFR), qui elle aussi enregistre des cas pour la Suisse.

Statistiques générales

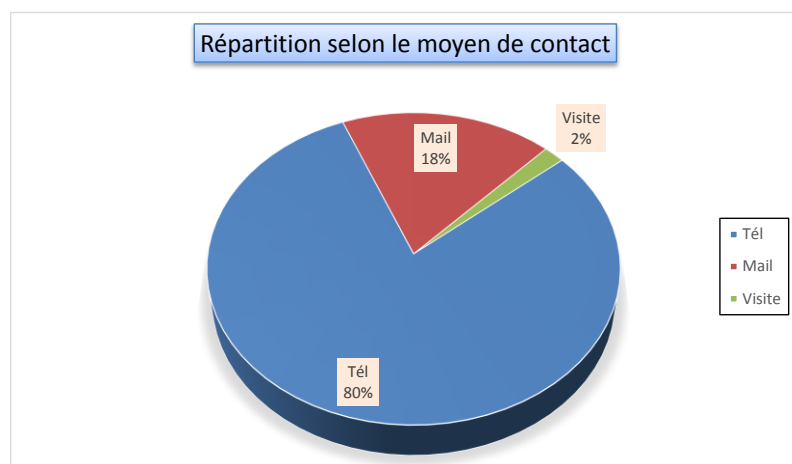
Ecoute/évaluation

55 cas enregistrés

Total : 55 personnes = 100%

Les moyens utilisés pour le premier contact :

Moyen contact	Téléphone	44	80.00 %
	Mail	10	18.18 %
	Visite	1	01.82 %
	Total	55 personnes	100.00 %



Comme déjà constaté, dans la plus grande majorité des cas, les personnes ont un premier contact avec les collaborateurs du Centre par téléphone, ce qui permet de confirmer la pertinence de notre permanence d'écoute.

Une première écoute permet d'évaluer la situation et ainsi de voir si le cas peut être pris en charge dans le cadre du mandat du Centre, c'est-à-dire sous l'angle de la discrimination et du racisme. Si nécessaire, et sur conseil, un cas peut être redirigé vers une autre association, un syndicat, une autre permanence d'écoute cantonale, etc., soit :



- lorsque la problématique ne relève pas directement ou pas du tout de la discrimination et du racisme;
- lorsqu'il s'avère nécessaire de compléter l'aide apportée par le Centre par un autre organisme dans un travail conjoint d'aide ou de prise de relai du cas;
- lorsque malgré une reconnaissance d'un sentiment de discrimination, il s'avère nécessaire de faire appel à un organisme qui saura répondre de manière plus concrète et appropriée à la situation.

Pour autant le Centre concentre aussi son activité sur une les réponses faites aux courriels, soit directement en réponse à un courriel envoyé par une personne, soit à la suite des appels reçus et des entretiens, de même que pour assurer le suivi des cas par l'échange de documents et d'informations.

Il y a aussi, malgré la demande de prise de rendez-vous au préalable, des personnes qui se rendent directement sur place au Centre, soit spontanément, en ayant trouvé l'adresse du Centre sur internet, soit parce qu'ayant rendez-vous dans le bâtiment pour un tout autre service (le bâtiment regroupe en effet les Prud'hommes, le Groupe de confiance, Pro Infirmis, etc.) elles découvrent l'existence du Centre et entendent solliciter son aide et/ou conseil.

Les démarches des bénéficiaires :

Démarches			
	rdv	11	20.00 %
	visite (sans rdv)	1	01.82 %
	Total	12 personnes	21.82 %

La grande majorité de cas ont été traités soit par téléphone soit par courriel. En effet, une écoute précise des demandes permet déjà de filtrer les cas qui nécessitent un suivi plus approfondi, comme par exemple une intervention juridique, pour l'aide à la rédaction d'une plainte, d'un accompagnement auprès des autorités ou encore d'une redirection appropriée vers un organisme plus à même de répondre aux difficultés de la personne, qu'elles soient financières, sociales ou médicales. Très souvent l'écoute téléphonique et l'échange de courriels suffisent.

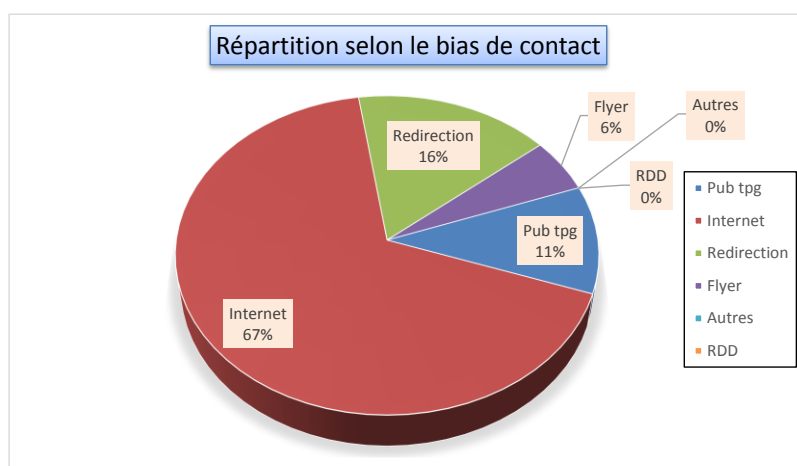
Les entretiens se font le plus souvent à la demande des personnes ou à la demande des collaborateurs, ce en considération de la nécessité d'une rencontre, compte tenu de la complexité du cas (documents à consulter, rédactions de courriers, de plaintes, etc.) ou de la souffrance de la personne ou encore s'il s'avère nécessaire de faire appel à un-e traducteur-trice (bien qu'il soit aussi possible de faire ces traductions par appels interposés si nécessaire).

Le Centre a donc reçu 12 personnes en entretien pour l'année 2018, ce qui représente 21.82 % des cas.

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezereget gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! **Racisme? Neem contact met ons op!** רַאשִׁימָה? תפגש עִמָּנוּ!
नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
人種差別の犠牲者にご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezereget gudategna? Negerune!**

Les biais de contact par lesquels les personnes ont pris connaissance du Centre :

Biais contact	Pub TPG		
	Internet	37	67.27
	Redirection	9	16.36
	Flyer déposés	3	5.45
	Autres	0	0
	Rdd	0	0
	total	55 personnes	100.00 %



(Rdd : Refuse de le dire)

La majeure partie des personnes prennent connaissance du Centre par le biais d'internet. Le site du Centre (www.ecoutecontreleracisme.ch) apparaît en effet dans les premiers résultats du moteur de recherche avec les mots clés « racisme – Genève ».

Bien que le spot d'information sur le Centre n'ait plus été diffusé sur les écrans des véhicules des TPG en 2018, 6 personnes pourtant s'en sont souvenues, ce qui leur a permis de contacter rapidement le Centre.

Il est important de reconnaître que l'intérêt du spot, c'est que les personnes qui l'ont vu n'ont peut-être pas sur le moment eu la présence d'esprit de prendre note de l'information ou même d'enregistrer clairement l'information sur l'existence du Centre ou ne l'ont pas pu pour de simples raisons pratiques ; pour autant cette information s'est inscrite dans leur conscience.

Les études en neurosciences le décrivent très bien, un traitement non conscient de l'information s'effectue et celle-ci « remonte » à la surface de la conscience quand cela est nécessaire, que la personne se souvienne ou non d'où elle tient l'information. Et en général quand on ne se souvient plus ou que vaguement de quelque chose, on va le rechercher sur internet.

A savoir aussi que notre collaboration avec le réseau associatif et les administrations publiques du canton de Genève fonctionne plutôt bien ; la plupart mettent à disposition de leurs usager-ère-s les flyers du Centre et si besoin en commandent des exemplaires supplémentaires ou nous contactent directement pour en faire la demande. De même, notre

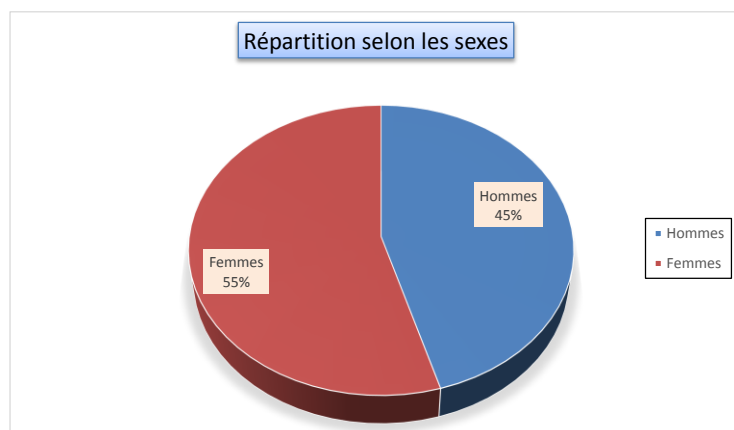


collaboration avec les autres permanences-centres d'écoute suisses fonctionne également très bien, preuve en est le nombre de redirections.

Il faut encore cependant continuer de prendre contact avec des services (au sein des administrations cantonales et communales) ou des structures associatives qui touchent divers publics (jeunes, personnes sans statut, etc.), pour leur faire parvenir des informations sur le Centre, soit au moyen des brochures pour leurs collaborateurs-trices ou des flyers pour leurs usager-ère-s.

La distinction entre sexe masculin/féminin :

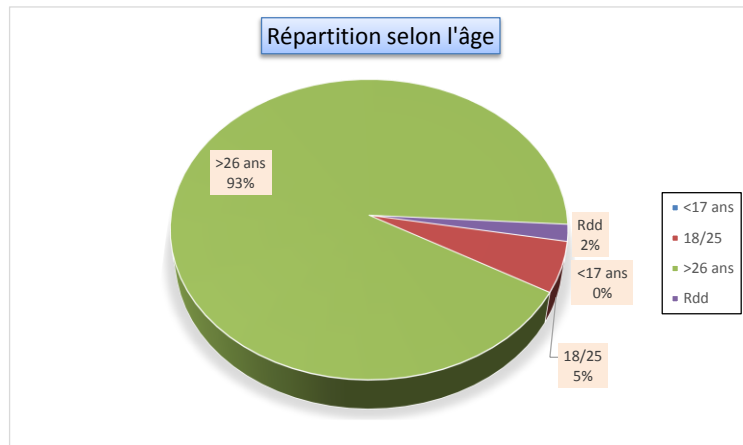
Sexe			
	Masculin	25	45.45 %
	Féminin	30	54.55 %
	Total	55 personnes	100.00 %



Les cas présentent une quasi égalité homme/femme. A noter à nouveau, comme pour 2017, une légère hausse des cas pour les femmes, ce qui est encourageant en soi, au sens où les femmes contactent bien le Centre. Cet état de fait est cependant à observer et considérer avec attention, soit dans le contexte de la discrimination multiple, qui pourrait démontrer que les femmes sont plus exposées à la discrimination que les hommes, tant sur la base d'une discrimination raciale que de sexe, entre autres.

La répartition selon l'âge :

Âge			
	<17 ans	0	00.00 %
	18/25 ans	3	05.45 %
	>26 ans	51	92.73 %
	Rdd	1	01.82 %
	Total	55 personnes	100.00 %



A nouveau, la majorité des cas sont situés dans la tranche d'âge des plus de 26 ans.

Remarque :

Pour ce qui est de la tranche d'âge en dessous de 17 ans, soit pour les mineurs, le plus souvent ce sont les parents qui contactent le Centre et de fait le cas est enregistré à leur nom, en regard de leur âge.

Nous faisons aussi à nouveau le constat que très peu de jeunes (entre 18 et 25 ans), prennent contact avec le Centre et qu'il serait pertinent et intéressant de s'interroger sur les causes de ce faible pourcentage.

Il semble en effet important d'adapter une communication qui peut les atteindre, tant dans la forme, le support, que par le biais choisi.

Après avoir demandé aux principaux intéressés, ceux-ci pensent qu'une information dans le cadre de l'école ou sur les lieux de formation serait idéale.

Le Centre suite à son « Etat des lieux des incidents racistes dans le domaine scolaire et de formation du canton de Genève à l'appui des cas traités et enregistrés par le Centre-Écoute contre le racisme (C-ECR) », qui a été transmis à la direction du Département de l'instruction publique (DIP), propose de fait dans l'un de ses volets d'actions, que dans tous les établissements scolaires et d'apprentissage du canton des affiches d'information sur le Centre-Écoute contre le Racisme soient apposées, de même que soit mis à disposition par exemple dans les secrétariats des établissements, des dépliants du Centre, à l'intention tant des élèves que des enseignant-e-s qui subissent des discriminations basées (en tout cas en partie) sur l'appartenance ethnique, nationale ou religieuse.

Cependant, il s'avère que le Secrétariat général du DIP travaillerait sur les questions plus larges de maltraitance et de violence et aurait l'intention de réaliser une brochure avec toutes les informations nécessaires, brochure dans laquelle le Centre devrait être cité (avec les informations de contact). Il ne serait donc pas question pour l'heure de réaliser des affiches d'information. La question est : est-ce que cette brochure va être consultée par les principaux intéressés, est-ce suffisant ? Une étude menée à ce propos pourrait peut-être permettre de le vérifier, reste à espérer que le DIP pensera à l'effectuer.

Le Centre constate à nouveau, pour 2018, que les jeunes adultes qui l'ont contacté l'ont fait suite à une accumulation de complications, dans lesquelles s'inscrit en plus la discrimination

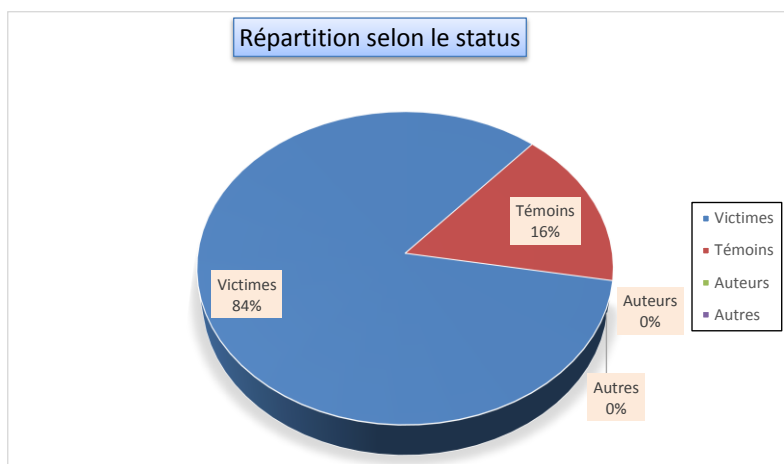


raciale, et desquelles ils ne savaient plus comment s'en sortir; le Centre représentait alors l'ultime recours. Dans ce cas précis nous ne pouvons que regretter que le contact n'ait pas été pris plus rapidement, d'où l'importance d'être bien informé. Cela remet donc clairement en avant la question de la sensibilisation dans le cadre scolaire et de l'information sur l'existence du Centre et de ses services. A savoir que le Centre n'a pas dans son mandat la charge de sensibilisation et qu'il ne peut publiquement que faire connaître son travail et ses prestations. Cette lacune est notamment palliée par les programmes pédagogiques que proposent les associations membres du Comité dans le cadre de leurs activités.

Il est à noter par ailleurs le point très positif de l'établissement et la mise en œuvre de protocoles d'interventions entre le C-ECR et le DIP, le premier pour justement agir rapidement dans des cas urgents ou complexes et le deuxième pour informer le DIP des cas traités par le Centre dans le domaine de l'école et de la formation. Ces deux protocoles devraient entrer en vigueur dès la rentrée 2019.

Les statuts de victime-témoin-auteur :

Statut	Victimes	46	83.64 %
	Témoins	9	16.36 %
	Auteurs	0	00.00 %
	Total	55 personnes	100.00 %



A remarquer que les chiffres sont assez stables si l'on compare avec 2016 et 2017.

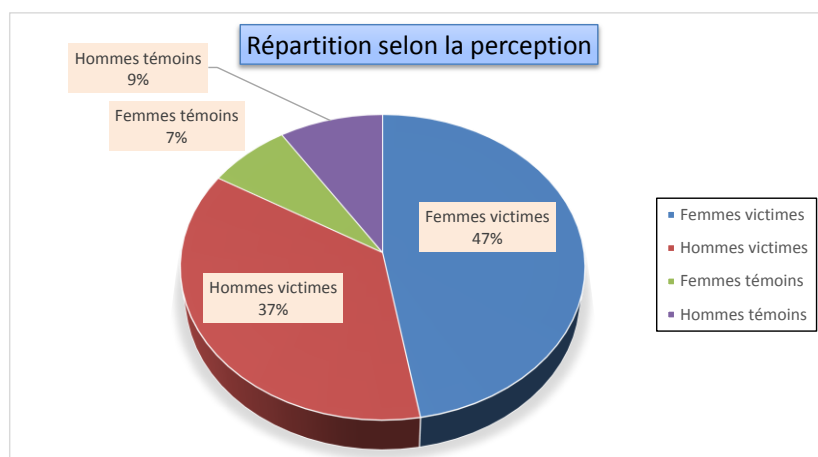
La possibilité que des auteurs contactent le Centre est fort peu probable, nous en faisons à nouveau le constat. C'est un fait que, la plupart du temps, dans les cas traités qui concernent les victimes, nous observons côté auteurs soit une toute autre version de la situation, soit une réaction de déni et même le fait que certains auteurs, suite à la plainte qui a été déposée contre eux, déposent alors plainte contre la victime.

A remarquer que les seuls témoignages de personnes qui parlent de situations d'auteur, concernent les situations où, par exemple, suite à leur réaction face à un comportement inadéquat qu'elles ont observé et font remarquer, elles se font alors traiter de racistes.



Pour information supplémentaire, ce tableau qui précise la répartition des victimes et de témoins en regard de leur sexe.

	Femmes victimes	26	47.27 %
	Hommes victimes	20	36.36 %
	Femme témoin	4	07.27 %
	Homme témoin	5	09.09 %
	Total	55 personnes	100.00 %



Catégories des cas recensés par le Centre :

Cas ayant donné lieu à une consultation : discrimination raciale et consultation formelle / 43 cas = 78.18%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels une inégalité de traitement et/ou un abaissement ayant des répercussions négatives sur la personne concernée, a eu lieu. L'inégalité de traitement a eu lieu sur la base d'une caractéristique digne de protection et/ou "sensible". L'inégalité de traitement est dénuée de toute justification objective. Un point de vue objectif est suffisamment confirmé, parce que la description faite par le/la requérant/ante :

- est concrète ;
- des indices objectifs suffisants faisant présumer qu'une discrimination raciale a eu lieu ;
- dans l'ensemble peut être considérée comme plausible. »⁷

⁷ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch
MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne, p. 3



Est considérée comme discrimination raciale tout cas, qui suite à une analyse et une expertise des collaborateurs du Centre, permet de constituer un cas de discrimination raciale, ce, tel que défini dans les buts de l'Association qui gère le Centre, soit portant sur : « toutes les formes de discriminations ou d'intolérance basées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de peau, la nationalité, la religion, la situation migratoire ou en lien avec l'asile. »⁸

Augmentation de ces cas en 2018 comparativement à 2017.

Cas ayant donné lieu à une consultation: cas subjectif de discrimination / 9 cas = 16.36%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels une description précise de l'incident fait défaut ou pour lesquels il n'existe pas de base objective suffisante laissant penser qu'il s'agit d'un cas de discrimination raciale. Ces cas sont malgré tout importants, dans la mesure où les personnes concernées ont vécu l'incident qu'elles ont rapporté comme un acte de discrimination raciale. L'absence de preuve de discrimination ne signifie d'ailleurs pas nécessairement qu'il n'y a pas eu discrimination. Il s'agit donc de prendre au sérieux le vécu personnel et l'appréciation des personnes qui contactent les centres de conseil. »⁹

« Cette catégorie comprend plusieurs cas de figure:

- a) L'incident est perçu par le requérant/ante comme une forme de discrimination raciale, il n'a pourtant pas de base objective suffisante car la description de l'incident n'est pas suffisamment concrète ou ne contient pas d'indices objectifs suffisants pour qu'on puisse sous-entendre, d'un point de vue neutre, la présence d'une discrimination à caractère racial.
- b) Lorsque les structures sociales sont perçues comme racistes, même si d'un point de vue juridique il n'y a aucune discrimination. Il s'agit notamment des cas d'inégalité de traitement légitimés par la loi (par exemple les obstacles que l'État prévoit en matière d'accès au marché du travail pour les requérants d'asile) ou encore d'autres cas de discrimination structurelle (par exemple des conditions plus restrictives d'accès au marché du travail pour les personnes admises à titre provisoire) »¹⁰.

Baisse de ces cas en 2018 comparativement à 2017.

Cas n'ayant pas donné lieu à une consultation: simple signalement, sans consultation / 0 cas = 0 %

« Cette catégorie regroupe les cas n'ayant pas donné lieu à une consultation formelle ou pour lesquels la personne concernée n'a pas demandé de consultation. »¹¹

⁸ Statuts de l'Association Coordination genevoise – Ecoute contre le racisme – Article 3

⁹ Rapport « Incidents racistes recensés par les centres de conseil janvier-décembre 2016 » ; Berne ; p. 19

¹⁰ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch
MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p. 3

¹¹ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch
MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p. 3



Cas ayant donné lieu à une consultation: incident ne relevant manifestement pas de la discrimination raciale / 3 cas = 5.45 %

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels il y a eu une consultation formelle, mais le cas ne relève pas d'un préjugé ou d'une idéologie raciste (d'autres motifs de discrimination n'étant pas exclus).

La personne requérante se sent victime d'une discrimination à caractère raciste.

Au cours de la consultation on peut constater de manière objective qu'il n'y a manifestement pas de discrimination raciale, parce que :

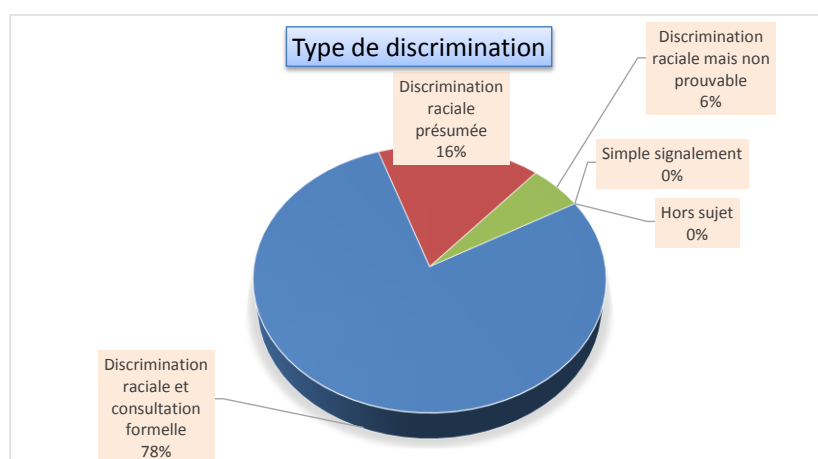
- L'inégalité de traitement n'a pas eu lieu sur la base d'une caractéristique digne de protection.
- L'inégalité de traitement a eu lieu sur la base d'une autre caractéristique digne de protection (par exemple, l'orientation sexuelle).
- L'action n'était manifestement pas raciste (par exemple, l'inégalité de traitement était clairement justifiée par des raisons objectives). »¹²

Redirections / 9 cas = 16.36%

Cette catégorie regroupe les cas de personnes ayant contacté le Centre, mais ces cas ayant eu lieu dans un autre canton ou un autre pays, les personnes sont informées et redirigées vers les permanences cantonales correspondantes ou les associations compétentes du pays concerné.

Cas ayant donné lieu à une consultation : incident ne relevant manifestement pas de la discrimination raciale : 0 cas = 0 %

Aucun cas pour 2018 comparativement à 2017, soit cela est dû au fait que le public a bien compris les prestations du Center, soit cela est dû au nombre de cas plus bas en 2018 qu'en 2017.



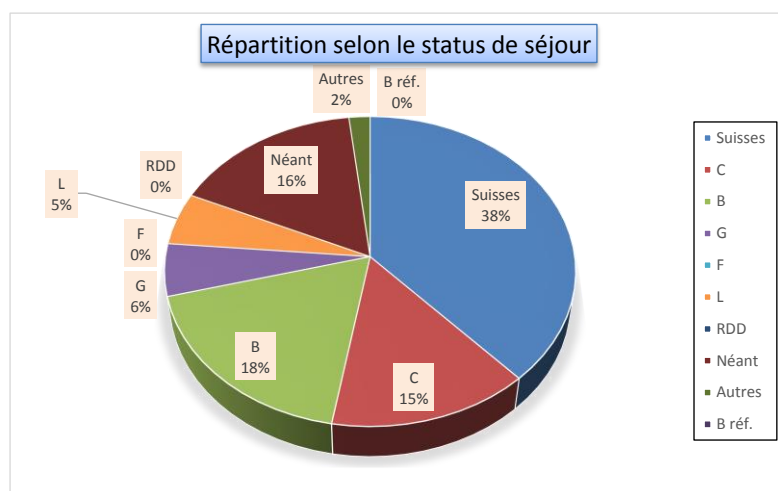
¹² Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch
MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p.3

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Pude kang magsumbong! Yezereget gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נסייעה לך?**
नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo? ¡Contáctenos!** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezereget gudategna? Negerune!**

Les statuts de séjour :

Statuts séjour			
	Suisses	21	38.18
	C	8	14.55
	B	10	18.18
	G	3	5.45
	F	0	0.00
	L	3	5.45
	B réfugié	0	0.00
	B étudiant	0	0.00
	B à renouveler	0	0.00
	N	0	0.00
	Autres	1	1.82
	Néant	9	16.36
	Rdd	0.00	0.00
	Total	55 personnes	100.00%

(**Néant** : pas d'information donnée à ce sujet / **Autres** : signalement d'une personne vivant hors de la Suisse / **Rdd** : refuse de le dire)



Les cas de personnes ayant la nationalité suisse sont stables comparativement à 2017 (personnes naturalisées, de seconde ou troisième génération, dont un parent est suisse, par mariage, etc.). À relever des nouvelles catégories entrées pour 2017, soit les permis B étudiant et B à renouveler, ainsi que le permis N.

Le Centre n'a pas enregistré de cas pour 2018 pour les catégories de permis B étudiants, N requérant d'asile et B réfugiés. Il serait donc opportun de viser dans le futur les structures étatiques et les associations et/ou organismes qui sont directement en contact avec des personnes susceptibles de détenir de tels permis et de leur faire un envoi d'information sur l'existence du Centre.



Nationalité et origine :

Nationalité	
Suisse	21
UE/AELE (France, Allemagne et Portugal)	10
Kosovo	1
USA	1
Canada	1
Brésil	5
Maroc	5
Tunisie	2
Lybie	1
Egypte	1
Afrique du Nord (sans précision)	1
Ethiopie	1
Cameroun	2
Total	55 personnes

Nationalité	Origine	
Suisse / UE/AELE		
	Maroc(3) / Egypte(1) / Algérie(1) / Afrique subsaharienne (pays pas précisé) (1) / Somalie(3) / Soudan(1) / Cameroun(2) / Rwanda(1) / Congo Brazzaville(1) / Gambie(1) / Ouganda(1) / Angola(2) / Sénégal(1) / Togo(1) / Haïti(2) / Cap-Vert(1) / Madagascar(1) / Argentine(1) / Allemagne(1) / France(1) / Portugal(1)	
Total		28 personnes

Remarque :

Pour 2018, on observe à nouveau que les ressortissants, soit de nationalité ou d'origine d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord représentent une grande partie des cas traités. On observe une certaine stabilité pour les ressortissants de l'Union européenne, de même pour les ressortissants d'Amérique latine et par contre pas de cas recensé de personne provenant de pays d'Asie.

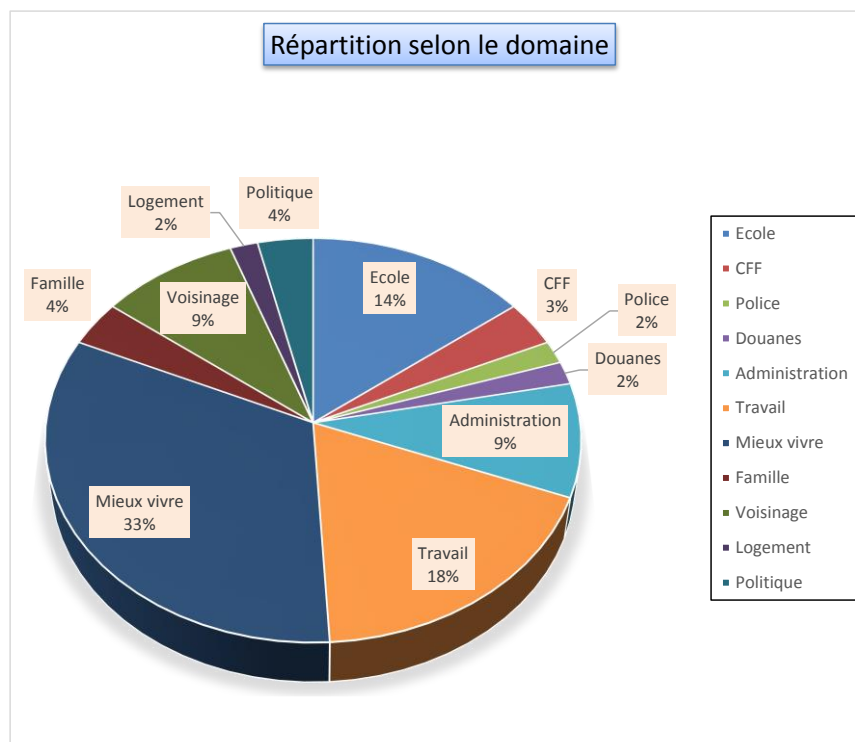
Pour les Suisses (21 personnes) et les ressortissant UE/AELE (10 personnes), la majeure partie d'entre eux (28 personnes sur 31) ont une origine extraeuropéenne, qui les fait identifier notamment soit par la couleur de leur peau, soit par leur nom et c'est précisément ce qui les amène à consulter le Centre. Ceci démontre encore que les mentalités peinent à intégrer

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irqçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **לרציון? תפגשו אותנו!**
नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo? ¡Contáctenos!** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
人種差別の犠牲者にご連絡ください **Irqçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

qu'une personne peut être suisse et non blanche et/ou avoir un nom de famille à consonance étrangère.

Les domaines dans lesquels ont eu lieu la majorité des incidents :

Domaines			
	Mieux vivre	18	32.73
	Administration	5	9.09
	Ecole / Université	8	14.55
	Police	1	1.82
	Douane	1	1.82
	CFF	2	3.64
	Travail	10	18.18
	Voisinage	5	9.09
	Politique	2	3.64
	Logement	1	1.82
	Famille	2	3.64
	Total	55 personnes	100.00%



C'est encore dans le domaine Mieux-vivre ensemble que le Centre recense le plus grand nombre de cas.

Dans cette rubrique sont considérés tous les cas qui se sont déroulés dans l'espace public, soit des invectives verbales et des agressions verbales et/ou physiques sur les personnes, mais aussi des cas de contrôles abusifs dans les transports publics par exemple et encore des propos racistes sur les réseaux sociaux.



Suivent les domaines de l'administration (municipale, cantonale ou fédérale), qui comprennent école/formation, police, douane et CFF, soit un total de 17 cas pour lesquels nous observons une constance comparativement aux années précédentes.

Pour 2018 il n'y a que très peu de cas recensés concernant la famille (soit de la discrimination entre membres d'une même famille ou encore des cas d'exclusion d'un conjoint ou concernant les conséquences d'un divorce), idem concernant le logement (à savoir un incident entre locataire et bailleur ou propriétaire). Nous avons ajouté un nouveau domaine, celui de l'école, qui représente quand même plus de 9 % des cas enregistrés. Dans le domaine des douanes, plus précisément de contrôles douaniers discriminatoires, nous avons ajouté cette année celui des contrôles CFF.

Remarque :

Pour les cas recensés qui concernent des administrations fédérales, telles que les douanes et les CFF, le Centre propose aux personnes de faire parvenir un courrier directement à la direction concernée. Il s'agit le plus souvent de profilage racial, autrement dit de délit de faciès.

Ces administrations donnent bel et bien la possibilité de faire une réclamation par courriel, cependant le Centre conseille aux personnes de rédiger un courrier écrit. Les chances de réponses seront plus élevées, sachant qu'au bas de ces courriers il est aussi noté que copie de celui-ci est faite au Centre-Ecoute contre le racisme, voir même à la Commission fédérale contre le racisme. Le Centre alerte en effet la Commission sur de tels cas, ne pouvant user à ce niveau de l'appui du BIE (bureau de l'intégration des étrangers) valable seulement pour les cas administratifs cantonaux, ce au moyen du Protocole 2 établi en collaboration avec le BIE à cet effet.

Il faut également savoir qu'une motion a été déposée au Conseil national le 16 mars 2018, intitulée : « Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des gardes-frontière », motion qui n'a toujours pas été traitée. Le texte déposé stipule que :

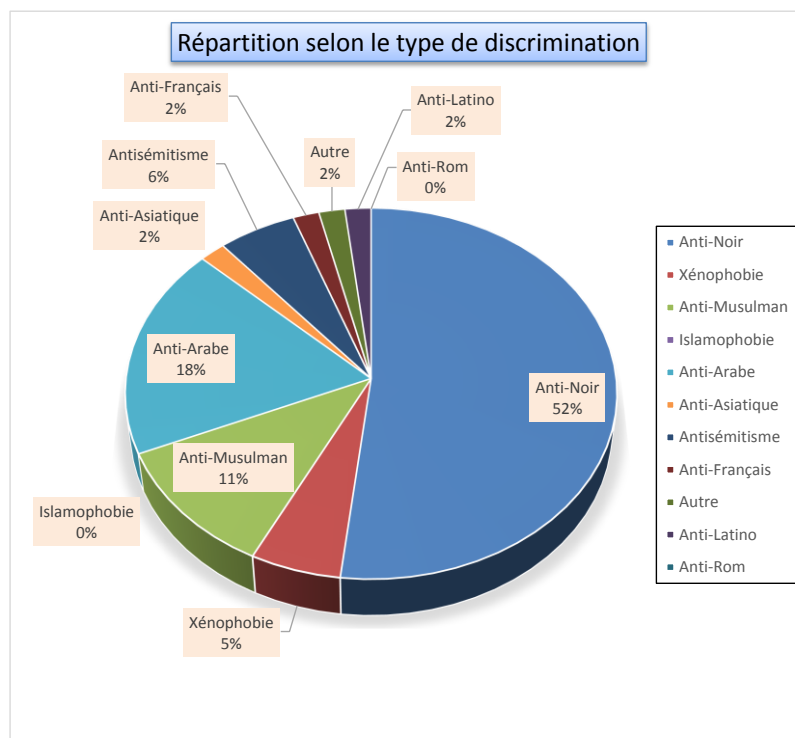
« Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport indiquant selon quels critères le Corps des gardes-frontière effectue des contrôles de personnes. Il s'intéressera tout particulièrement à la question de savoir dans quelle mesure l'apparence physique joue un rôle lors de contrôles effectués dans des trains, des aéroports et des gares. Le rapport présentera en outre une vue d'ensemble des mesures prises par le Corps des gardes-frontière dans les domaines du développement de l'organisation et du personnel ainsi que de l'intervision et de la supervision afin de prévenir les contrôles de personnes discriminatoires ou arbitraires. Enfin, dans une partie comparative, il dressera un état des lieux des pratiques en matière de contrôles et des mesures de prévention prises par les gardes-frontière en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en Autriche. » Ce texte se développe sur le fait que : « De plus en plus de voix critiques dénoncent le fait que, lors des contrôles de personnes effectués dans des trains, dans des gares et à la frontière, le Corps des gardes-frontière se fonde essentiellement sur l'origine ethnique. Le Conseil fédéral reconnaît lui aussi, dans sa réponse à l'interpellation [17.3601](#), que des caractéristiques personnelles telles que la couleur de la peau figurent parmi les critères retenus pour effectuer des contrôles de personnes. Or, cette pratique est contraire

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **İrkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! **Racisme? Neem contact met ons op!** **נפגעי פליטת רעיונות? צור קשר!**
नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
人種差別の犠牲者にご連絡ください **İrkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

au principe de non-discrimination inscrit à l'article 8 alinéa 2 de la Constitution, et n'a pas sa raison d'être dans une société démocratique moderne, qui se fonde sur les principes du pluralisme et du respect des différentes cultures. Pour pouvoir juger si ces reproches sont fondés, il faut disposer d'informations sur la pratique effective en matière de contrôles de personnes et sur les mesures de prévention appliquées. »

Les types de discrimination :

Types discrimination			
	Xénophobie	3	5.45
	Anti-Noir	28	50.91
	Anti-Musulman	6	10.91
	Anti-Arabe	10	18.18
	Anti-Asiatique	1	1.82
	Antisémitisme	3	5.45
	Anti-Français	1	1.82
	Autre	1	1.82
	Anti-Rom	0	0.00
	Anti-Balkan	1	1.82
	Anti-Latino	1	1.82
	Total	55 personnes	100.00%



Le Centre observe une nette augmentation du racisme Anti-Noir pour 2018, suivi par le racisme Anti-Arabe. Par contre nous observons une nette baisse pour la xénophobie.



Les types d'intervention :

Type d'intervention		
	Evaluation Psychosociale	55 personnes
	Evaluation juridique	55 personnes
	Total	100% des cas
	Conseils juridiques	10 pers.
	Interventions juridiques	02 pers.
	Nb de plaintes	04 pers.
	Interventions psychosociales (auprès d'autres structures/services, etc.)	15 pers.
	Activation protocoles 2 BIE	02 pers.
	Redirection vers l'Organe de médiation police	04 pers.
	Accompagnements au poste de police	03 pers.
	Rédaction et /ou conseils pour rédaction de plaintes, courriers /courriels administratifs et relectures de ces documents	08 pers.

Les demandes de dépôt de plaintes pour 2018 restent stables et cependant toujours aussi faibles.

Remarque :

Pour entamer la rédaction d'une plainte, il est nécessaire que les conditions soient réunies et répondent aux critères fixés dans l'article 261^{bis} et le droit pénal, ce qui n'est pas souvent le cas. Malgré cela, si les conditions n'y répondent pas strictement, les infractions invoquées sont d'ordre plus général, telles qu'injure ou menace.

A savoir de plus, que bien souvent, le Ministère public a conclu au classement des plaintes, estimant par exemple qu'il n'y avait pas d'éléments suffisants à charge et/ou de preuves ou encore que les éléments ne sont pas assez probants. C'est malheureusement souvent le cas quand la situation met en présence une parole contre une autre. L'auteur présumé peut dire ce que bon lui semble, être dans le déni total de ce qui lui est reproché d'autant plus si il n'y a pas de témoins. C'est malheureusement un constat qui se renouvelle d'année en année. De plus, le Centre, malgré ses nombreuses relances, ne reçoit que rarement de nouvelles des personnes suivies, aidées et conseillées suite à l'envoi d'une plainte au Ministère public. Nous ne connaissons donc pas, la plupart du temps, les conclusions de ces actions.

De surcroit, très souvent, les personnes ne recontactent pas le Centre dans le délai de recours imparti et donc le cas est définitivement classé. Parfois aussi, elles renoncent à continuer à se défendre, car, démoralisées par la décision prise par le Ministère public, elles ne veulent pas risquer d'être à nouveau déçues, sachant, de plus, que si le recours est perdu les frais financiers seront à leur charge.



Répartition géographique des personnes sur le canton de Genève :

Communes			
	Ville de Genève	23	41.82
	Meyrin	3	5.45
	Carouge	4	7.27
	Onex	1	1.82
	Grand-Lancy	2	3.13
	Vernier	2	3.64
	Chêne-Bougeries	2	3.64
	Plan-les-Ouates	1	1.82
	Versoix	2	3.64
	Chêne-Bourg	1	1.82
	Vandoeuvres	1	1.82
	Confignon	1	1.82
Autres			
	Cantons suisses	3	5.45
	Pays autres que la Suisse	6	10.91
	inconnu/Rdd	3	5.45
	Total	55 personnes	100.00%

(Rdd : refuse de le dire)

Nous observons à nouveau pour cette année 2018 un certain équilibre Ville/Communes.

Malgré tout, on observe toujours que la plupart des personnes qui contactent le Centre sont domiciliées en Ville de Genève. Sans compter la Ville, seules 11 Communes sur les 44 que compte le canton ont été recensées pour cette année 2018.

Les Communes les plus excentrées semblent moins touchées par la campagne de communication TPG engagée par le Centre, ce qui semble logique, car les transports publics y sont moins présents. Il faudrait donc vraiment réfléchir à une stratégie efficace pour atteindre les communes.

La forte visibilité de notre site internet a pour conséquence que des personnes d'autres cantons ou pays contactent le Centre. Les collaborateurs font une première écoute, puis les redirigent vers les permanences des cantons correspondant soit au lieu de résidence ou de travail des personnes, soit au lieu où s'est déroulé l'incident raciste. Pour les autres pays, les personnes sont redirigées vers des organismes ou structures qui offrent des prestations correspondant à celles du Centre.



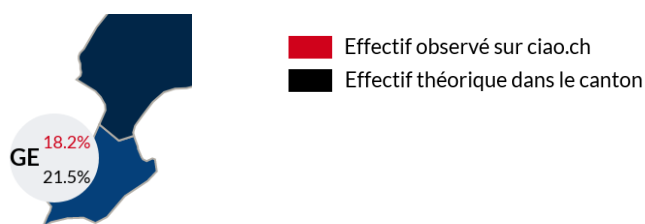
Collaboration du Centre-Ecoute contre le racisme avec CIAO

Pour rappel, Le Centre collabore avec CIAO en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne à la rubrique « Discrimination et racismes ». (CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20.)

En 2018, CIAO a mis en ligne son nouveau site internet le 25 septembre. Cette remise à neuf du site avait pour but de le rendre plus accessible et plus attractif. À cette fin, CIAO avait sollicité tous les répondants, dont le Centre, ce pour une relecture des contenus, leur avis sur le site, etc. Dans son Rapport annuel 2018 CIAO fait état du succès de cette refonte.

Dans son Rapport annuel 2018 CIAO précise notamment la répartition par genre, de même que la répartition par thématique.

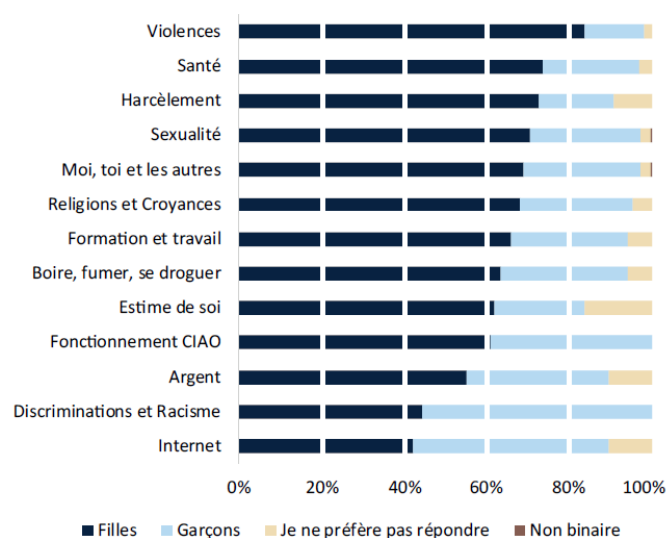
Pour information : Répartition des 11-20 ans par canton



« Les indicateurs de cette carte comparent le nombre théorique des jeunes de 11 à 20 ans répartis dans les cantons romands (OFS, 2010) avec celui du nombre de questions posées sur ciao.ch. »

(Source : Rapport CIAO 2018)

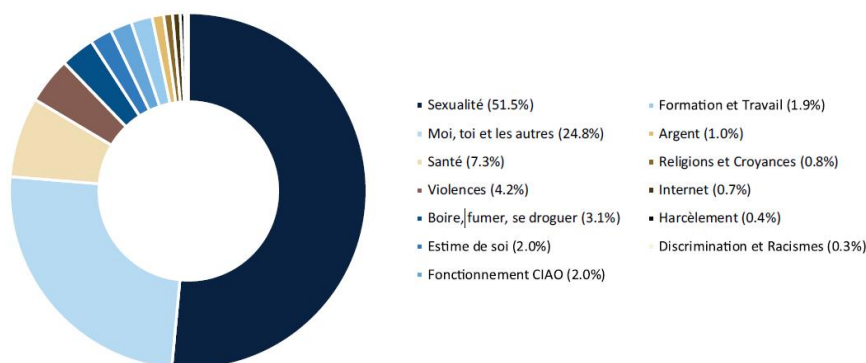
Répartition en % par genre dans les thèmes





Pour ce qui nous concerne, nous pouvons constater qu'un peu plus de garçons que de filles posent des questions sur CIAO sur le thème Discriminations et Racisme.

Répartition par thématique



En ce qui concerne la répartition par thématique le racisme et les discriminations représentent 0.3% des jeunes ayant posé des questions à ce sujet.

On peut interpréter cette statistique en se disant que tout va bien, les jeunes ne rencontrent que très peu de situations de racisme et de discrimination et sont donc peu touchés, soit se dire que ce résultat montre un réel souci d'information sur ce qu'est le racisme et les discriminations et qu'en conséquence les jeunes ne le repèrent pas et sont donc mal informés, soit encore que c'est un tabou et qu'il est difficile d'en faire état et donc d'en parler.

Si on se réfère aux types de questions traitées par le Centre, il s'agit le plus souvent d'un manque d'information, les questions des jeunes portent sur leur besoin de savoir si tels propos ou comportements sont considérés comme racistes ou non et aussi sur quoi faire et à qui s'adresser lors d'un incident raciste.

Ce résultat statistique corrobore finalement le constat du Centre, à savoir que peu de jeunes le contactent et qu'une communication adéquate serait bienvenue et nécessaire, d'autant plus dans les lieux où les jeunes sont les plus atteignables, à savoir les établissements scolaires et de formation, que ce soit par une sensibilisation ou par des documents d'information appropriés.

Le Centre peut aussi faire état pour lui-même de la nécessité d'envisager une refonte de son site internet pour le rendre plus attractif et plus interactif, pour tous publics confondus, y compris les jeunes.

Recommandations :

Public cible jeunes

En ce qui concerne le fait que peu des jeunes (15-25 ans) contactent le Centre, comme présenté et précisé dans la rubrique de répartition selon l'âge, le Centre se réjouit de la collaboration qui s'est élaborée et développée avec le DIP, soit des démarches entreprises



auprès de l'unité antidiscriminatoire du DIP et plus précisément auprès de la chargée des affaires migratoires.

De nombreux échanges ont permis de discuter des situations que le Centre a eu à traiter et qui ont lieu dans les milieux scolaires et de formation, d'aborder les types de problématiques rencontrées et les moyens d'y remédier. Cette collaboration va se poursuivre en 2019 avec l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles de collaboration entre le Centre et le DIP.

Une sensibilisation au racisme et à la discrimination raciale serait aussi plus que souhaitable dans les établissements scolaires ou de formation, de même qu'une information adéquate, visible et lisible.

Pour rappel, le Racisme se manifeste sous diverses formes et s'exerce dans de multiples domaines.

Il serait donc malvenu de le reléguer à une forme de maltraitance ou de violence, au risque que le racisme ne soit donc pas nommé en tant que tel, mais dilué.

Il semblerait aussi que le racisme et la discrimination raciale ne bénéficient pas vraiment à ce jour d'une attention à la hauteur de l'ampleur du phénomène, qui est souvent largement sous-estimé, au détriment aussi d'autres formes de discriminations qui sont plus souvent mises en avant.

Public cible étudiants étrangers et requérants d'asile

Le Centre n'a pas enregistré de cas pour 2018 pour les catégories de permis B étudiants, N requérant d'asile et B réfugiés. Il serait donc opportun de viser dans le futur les structures étatiques et les associations et/ou organismes qui sont directement en contact avec ces personnes susceptibles de détenir de tels permis de leur faire un envoi d'information sur l'existence du Centre.

Communication pour les communes genevoises

Face au constat renouvelé que peu de personnes provenant des communes genevoises font appel au Centre, il serait vraiment judicieux d'envisager et d'engager une réflexion sur une communication de proximité plus adaptée, en visant à cet effet une collaboration du Centre avec ces communes ou par l'intermédiaire du bureau de l'intégration des étrangers.

Espace public

En regard des incidents qui ont eu lieu dans l'espace public en 2018, soit 32 % des cas recensés, ce qui représente comme pour les années précédentes un taux élevé, le Centre réitère sa recommandation qui consisterait à entreprendre des campagnes de sensibilisation au respect de l'Autre en général, quelles que soient son origine, sa couleur de peau, sa religion, etc. Pas seulement dans le cadre restreint de la Semaine d'actions contre le racisme, mais bien plus largement. Il s'agirait donc clairement d'envisager des pistes d'action concrètes pour informer et sensibiliser le public à ce propos, comme par exemple une large campagne d'affichage public. Une telle action devrait émaner des services publics (communes/villes/Canton), qui pourraient ainsi démontrer concrètement leur engagement en la matière. Une telle campagne de prévention devrait se répéter de façon régulière.



Police, gardes-frontière et agents de contrôles CFF et TPG

Concernant l'exercice de la fonction des policiers, des gardes-frontière et des agents de contrôles CFF et TPG, le Centre observe toujours qu'une sensibilisation efficace de ces corps de métier aux problématiques du racisme et de la discrimination raciale reste indispensable.

En ce qui concerne la police, le Centre a convenu depuis mi-2018 avec l'Organe de médiation de la police de leur rediriger autant que possible tous les cas concernés (soit d'informer les bénéficiaires sur cette possibilité et de les enjoindre à prendre directement contact avec ledit Organe), plus particulièrement pour les cas relevant d'une difficulté ou d'un refus de dépôt de plainte, mais aussi bien sûr pour toute situation de contrôle qui aura été discriminatoire ou ressentie comme telle par la personne.

En effet, l'Organe de médiation de la police est un lieu indépendant d'écoute, de dialogue, d'information et de conseil pour la population et la police, et ses prestations sont gratuites et garantissent la confidentialité.

Pour ce qui concerne les contrôles dits douaniers, nous renouvelons la référence à la motion qui a été déposée en mars 2018 au Conseil national pour « Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des Gardes-frontière » et qui n'a toujours pas été traitée.

Nous espérons aussi que des mesures de prévention pourront s'appliquer à la police et aux agents de contrôles CFF ou encore TPG.

De plus, concernant les contrôles douaniers, le Centre a eu de nombreux échanges avec la Commission fédérale contre le racisme (les contrôles douaniers sont en effet du ressort de l'administration fédérale et non cantonale), pour non seulement l'informer des cas traités par le Centre dans ce domaine, mais aussi pour lui faire remarquer qu'il n'y a aucun renseignement sur le déroulement des contrôles de personnes émanant de ce service.

Il y a bel et bien, au niveau de la Loi sur les douanes, deux articles (art. 101 et 102) qui en font état et qui représentent une partie plus que congrue de l'ensemble de ladite Loi. Ces articles stipulent que la fouille peut se faire sur estimation de dangerosité, pour autant rien de plus n'est vraiment précisé, pas même ce qui est entendu comme dangereux, ce qui laisse une grande marge de manœuvre et donne le sentiment d'une opacité et d'un grand flou à ce niveau.

A remarquer par exemple que le Gouvernement français édite une page sur internet, sur laquelle le déroulement des contrôles est précisé assez clairement et dont l'AFD pourrait peut-être bien s'inspirer.

Genève, le 06 juin 2019

4 – COMPTES 2018

Bilan	
Au 31 décembre 2018	
En francs suisses	
ACTIFS	2018
Actifs à court terme	
Liquidités	62'958
Débiteurs	1'000
Charges payées d'avance	1'483
Total Actifs à court terme	65'441
TOTAL ACTIFS	65'441
PASSIFS	
Passifs à court terme	
Créanciers divers	435
Créanciers assurances sociales	–
Passifs transitoires	1'473
Provisions pour évaluation externe (audit)	8'430
Total Passifs à court terme	10'338
Fonds propres	
Résultats reportés	39'975
Résultat de l'exercice en cours	15'127
Total Fonds propres	55'103
TOTAL PASSIFS	65'441